NOUVELLE SÉRIE
No. 81

MANDEMENT

JEAN LANGEVIN,

par la grâce de Dieu et du saint Siège Apostolique Evêque de St Germain de Rimouski,

A nos chers Frères le clergé, les communautés religieuses et les fidèles de notre diocèse.

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Un appel touchant parti de la chaire de St Pierre vient de se faire entendre, Nos Chers Frères ; le Souverain Pontife, à la vue des maux dont l'Eglise ne cesse d'être affligé, et des épreuves qui l'assaillissent de tous les côtés, tourne ses yeux vers le Ciel, vers le dispensateur de tous les biens afin d'implorer un secours plus prompt et plus abondant. S'inspirant de l'exemple de ses prédécesseurs, c'est à la Bienheureuse Vierge Marie qu'il s'adresse pour implorer en faveur de la Sainte Eglise et de son chef la délivrance de la persécution et la liberté dont ils ont besoin.

Dans une lettre adressée à tous les Evêques, Son Eminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, au nom de Léon XIII, ordonne que cette année la fête du très-saint Rosaire soit célébrée avec une dévotion et une solennité spéciale. Il rappelle que c'est toujours et partout par le très puissant secours de la Sainte Vierge que le peu-

ple chrétien a reçu les bienfaits les plus signalés du Ciel, et qu'il a eu recours à la pieuse récitation du saint Rosaire chaque fois que les hérésies, les crimes et les plus grandes calamités l'ont affligé.

Comme les Papes l'ont toujours fait avant lui, Notre Très Saint Père trouvant la situation actuelle si grave, ouvre le trésor des indulgences et exhorte tous les fidèles à ne pas interrompre leurs prières en union avec les siennes.

Et, comme le chef de l'Eglise nous exhorte à vous faire part sans délai de ses intentions, c'est avec empressement que Nous vous informons de ce qu'Il a voulu faire pour favoriser votre piété.

Afin que les prières soient plus ferventes et accompagnées d'un plus grand fruit spirituel, le Souverain Pontife accorde les faveurs suivantes :

1. Une Indulgence plénière à tous ceux qui, le jour de la fête du saint Rosaire et durant toute l'octave qui suivra, s'étant confessés et ayant communié, visiteront une église et y prieront pour les besoins de l'Eglise, suivant l'intention de Sa Sainteté.

2. Une indulgence de sept années et sept quarantaines chaque fois que l'on récitera dans une église le Saint-Rosaire avec piété et à l'intention de Sa Sainteté.

Les mêmes indulgences sont accordées aux personnes qui ne pourront pas se rendre à l'église et qui réciteront en leur particulier le saint rosaire et les Litanies, à la même intention.

3. Une autre indulgence plénière à ceux qui dans

cet intervalle de temps, c'est-à-dire du 1 octobre au 2 novembre, auront assisté dix fois à la récitation du saint Rosaire, ou qui en étant empêchés, l'auront récité privément autant de fois, pourvu que, s'étant confessés et ayant communié, ils prient à la même intention le jour qu'ils auront choisi dans le cours du mois.

Pour Nous conformer donc aux intentions et aux désirs du Saint Père, Nous ordonnons ce qui suit :

1o Dimanche prochain, 30 septembre, à la suite de notre présent Mandement sera lue au prône dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public; l'Encyclique *Supremi Apostolatus officio.*

2o. Dimanche le 7 octobre prochain, fête du Saint Rosaire, la messe et les vêpres se chanteront avec solennité.

3o. Ce dimanche, ainsi que les autres du mois d'octobre, à la suite des vêpres, on fera, à l'extérieur de l'église ou en dedans, si le temps est mauvais, une procession avec une statue ou image de la Ste Vierge.

4a Pendant cette procession, on chantera les litanies de Lorette, telles qu'elles se trouvent notées au *Vespéral*, et au retour on récitera le chapelet au pied de l'autel, puis on chantera le salut et l'on donnera la bénédiction du St Sacrement.

5o. Tous les autres jours depuis le 1 octobre jusqu'au 2 novembre dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, on récitera pareillement le chapelet et les litanies de la Ste Vierge (que l'on chantera, si on le préfère), soit à la suite de la messe, soit vers le soir avec le salut.

6o. Nous désirons que les fidèles assistent tous à ces pieux exercices, au moins une fois par jour.

Donné en notre demeure épiscopale, à St Germain de Rimouski, ce 24 de septembre 1883.

† JEAN, Ev. DE ST G. DE RIMOUSKI

Par Monseigneur,

C. A. CARBONNEAU, Chan.,
Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE
LEON XIII.

A nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de tout le monde catholique en grâce et en communion avec le Saint-Siège Apostolique.

LEON PP. XIII.

Vénérables frères,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Le devoir du suprême apostolat qui Nous a été confié, et la condition particulièrement difficile des temps actuels, Nous avertissent chaque jour plus instamment, et pour ainsi dire Nous pressent impérieusement de veiller avec d'autant plus de soin à la garde et à l'intégrité de l'Eglise que les calamités dont elle souffre sont plus grandes.

C'est pourquoi, autant qu'il est en notre pouvoir,

en même temps que Nous Nous efforçons par tous les moyens de défendre les droits de l'Eglise comme de prévoir et de repousser les dangers qui la menacent et qui l'assaillent, Nous mettons aussi Notre plus grande diligence à implorer les secours divins, avec l'aide seul desquels Nos labeurs et Nos soins peuvent aboutir.

A cette fin, Nous estimons que rien ne saurait être plus efficace et plus sûr que de Nous rendre favorable. par la pratique religieuse de son culte, la sublime Marie, dépositaire souveraine de toute paix et dispensatrice de toute grâce, qui a été placée par son divin Fils au faîte de la gloire et de la puissance afin d'aider du secours de sa protection les hommes s'acheminant, au milieu des fatigues et des dangers, vers la Cité Eternelle.

C'est pourquoi, a l'approche des solennels anniversaires qui rappellent les bienfaits nombreux et considérables qu'a valus au peuple chrétien la dévotion du Saint-Rosaire, Nous voulons que cette année cette dévotion soit l'objet d'une attention toute particulière dans le monde catholique en l'honneur de la Vierge Souveraine, afin que par son intercession nous obtenions de son divin Fils un heureux adoucissement et un terme à nos maux. Aussi, avons-Nous pensé, Vénérables Frères, à vous adresser ces lettres, afin que Notre dessein vous étant connu, votre autorité et votre zèle excitent la piété des peuples à s'y conformer religieusement.

Ce fut toujours le soin principal et solennel des catholiques de se réfugier sous l'égide de Marie et de

en remettre à sa maternelle bonté dans les temps troublés et dans les circonstances périlleuses. Cela prouve que l'Eglise catholique a toujours mis, et avec raison, en la Mère de Dieu, toute sa confiance et toute son espérance. En effet, la Vierge exempte de la souillure originelle, choisie pour être la Mère de Dieu, et par cela même associée à lui dans l'œuvre du salut du genre humain, jouit auprès de son Fils d'une telle faveur et d'une telle puissance que jamais la nature humaine et la nature angélique n'ont pu et ne peuvent les obtenir. Aussi, puisqu'il lui est doux et agréable par dessus toute chose d'accorder son secours et son assistance à ceux qui les lui demandent, il n'est pas douteux qu'Elle ne veuille, et pour ainsi dire qu'Elle ne s'empresse d'accueillir les vœux que lui adresse l'Eglise universelle.

Cette piété si grande et si confiante envers l'Auguste Reine des Cieux n'a jamais brillé d'un éclat aussi resplendissant que quand la violence des erreurs répandues, ou une corruption intolérable des mœurs, ou les attaques d'adversaires puissants, ont semblé mettre en péril l'Eglise militante de Dieu. L'histoire ancienne et moderne et les fastes les plus mémorables de l'Eglise rappellent le souvenir des supplications publiques et privées à la Mère de Dieu, ainsi que les secours accordés par Elle, et en maintes circonstances la paix et la tranquillité publique obtenues par sa divine intervention. De là, ces qualifications d'Auxiliatrice, de Bienfaitrice, de Consolatrice des chrétiens, de Reine des armées, de Dispensatrice de la victoire et de la paix, dont on l'a saluée. Entre tous ces titres

est surtout remarquable et solennel celui qui lui vient du Rosaire, et par lequel ont été consacrés à perpétuité les insignes bienfaits dont Lui est redevable le nom chrétien.

Aucun de vous n'ignore, Vénérables Frères, quels tourments et quels deuils ont apporté à la Sainte Eglise de Dieu, vers la fin du douzième siècle, les hérétiques Albigeois qui, enfantés par la secte des derniers Manichéens, ont couvert le Midi de la France et tous les autres pays du monde latin de leurs pernicieuses erreurs. Portant partout la terreur de leurs armes, ils étendaient partout leur domination par le meurtre et les ruines.

Contre ce fléau, Dieu a suscité, dans sa miséricorde, l'insigne père et fondateur de l'ordre dominicain. Ce héros, grand par l'intégrité de sa doctrine, par l'exemple de ses vertus, par ses travaux apostoliques, s'avança contre les ennemis de l'Eglise catholique animé de l'esprit d'en haut ; non avec la violence et avec les armes, mais avec la foi la plus absolue en cette dévotion du Saint Rosaire que le premier il a divulguée et que ses enfants ont portée aux quatre coins du monde. Il prévoyait en effet, par la grâce divine, que cette dévotion, comme un puissant engin de guerre, mettrait en fuite les ennemis et confondrait leur audace et leur folle impiété. Et c'est ce qu'a en effet justifié l'événement. Grâce à cette nouvelle manière de prier, acceptée et ensuite mise régulièrement en pratique par l'institution de l'ordre du Saint Père Dominique, la piété, la bonne foi, la concorde, commencèrent à re-

prendre racine, et les projets des hérétiques ainsi que leurs artifices à tomber en ruines. Grâce à elle encore, beaucoup d'égarés ont été ramenés à la voie droite et la fureur des impies a été refrénée par les armées catholiques qui avaient été levées pour repousser la force par la force.

L'efficacité et la puissance de cette prière ont été aussi expérimentées au 16e siècle, alors que les armées innombrables des Turcs étaient à la veille d'imposer le joug de la superstition et de la barbarie à presque toute l'Europe. Dans ce temps, le Souverain-Pontife Saint Pie V, après avoir réveillé chez tous les princes chrétiens le sentiment de la défense commune, s'attacha surtout et par tous les moyens à rendre propice et secourable au nom chrétien la Toute-Puissante Mère de Dieu, en l'implorant par la récitation du Rosaire. Ce noble exemple offert en ces jours à la terre et aux Cieux rallia tous les esprits et persuada tous les cœurs. Aussi les fidèles du Christ, décidés à verser leur sang et à sacrifier leur vie pour le salut de la religion et de leur patrie, marchaient, sans souci du nombre, aux ennemis massés non loin du golfe de Corinthe; pendant que les invalides, pieuse armée de suppliants, imploraient Marie, saluaient Marie, par la répétition des formules du Rosaire, et demandaient la victoire de ceux qui combattaient.

La Souveraine ainsi suppliée ne reste pas sourde, car l'action navale s'étant engagée auprès des îles Echinades (Cursolaires) la flotte des chrétiens, sans éprouver elle-même de grandes pertes, remporta une

Suite à N° 81

insigne victoire et anéantit les forces ennemies.

C'est pourquoi le même Souverain et Saint Pontife, en reconnaissance d'un bienfait si grand, a voulu qu'une fête en l'honneur de Marie Victorieuse consacrât la mémoire de ce combat mémorable. Grégoire XIII a consacré cette fête en l'appelant fête du Saint Rosaire.

De même, dans le dernier siècle, d'importants succès furent remportés sur les forces turques, soit à Temesvar, en Pannonie, soit à Corcyre, et ils coïncidèrent avec des jours consacrés à la Sainte Vierge Marie et avec la clôture de prières publiques célébrées par la récitation du Rosaire.

Par conséquent, puisqu'il est bien reconnu que cette formule de prières est particulièrement agréable à la Sainte Vierge, et qu'elle est surtout propre à la défense de l'Eglise et du peuple chrétien en même temps qu'à attirer toutes sortes de bienfaits publics et particuliers, il n'est pas surprenant que plusieurs autres de Nos prédécesseurs se soient attachés à la développer et à la recommander par des éloges tout spéciaux. Ainsi Urbain IV a attesté que *chaque jour le Rosaire procurait des avantages au peuple chrétien.* Sixte IV a dit que cette manière de prier *est avantageuse à l'honneur de Dieu et de la Sainte Vierge, et particulièrement propre à détourner les dangers menaçant le monde ;* Léon X a déclaré *qu'elle a été instituée contre les hérésiarques et les hérésies pernicieuses ;* et Jules III l'a appelée *la gloire de l'Eglise.* Saint Pie V a dit aussi, au sujet du Rosaire, que *dans la divulga-*

tion de cette sorte de prières, les fidèles ont commencé à s'échauffer dans la méditation, à s'enflammer dans la prière, puis sont devenus d'autres hommes ; les ténèbres de l'hérésie se sont dissipées et la lumière de la foi catholique a brillé de tout son éclat. Enfin Grégoire XIII a déclaré à son tour que *le Rosaire avait été institué par Saint Dominique pour apaiser la colère de Dieu et implorer l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie.*

Guidé par cette pensée et par les exemples de Nos prédécesseurs, Nous avons cru tout à fait opportun d'établir pour la même cause, en ce temps, des prières solennelles, et de tâcher, au moyen de ces prières adressées à la Saint Vierge par la récitation du Rosaire, d'obtenir de son Fils Jésus-Christ un semblable secours contre les dangers qui Nous menacent, Vous voyez, Vénérables Frères, les graves épreuves auxquelles l'Eglise est journellement exposée : la piété chrétienne, la moralité publique, la foi elle-même, qui est le Bien suprême et le principe de toutes les autres vertus, tout cela est chaque jour menacé des plus grands périls.

Non seulement vous savez combien cette situation est difficile et combien Nous en souffrons, mais encore votre charité vous en fait éprouver avec Nous les sympathiques angoisses. Car c'est une chose des plus douloureuses et des plus lamentables de voir tant d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ arrachées au salut par le tourbillon d'un siècle égaré, et précipitées dans l'abîme et dans une mort éternelle. —Nous avons, de nos jours, autant besoin du secours divin qu'à l'époque où le grand Dominique leva l'é

tendard du Rosaire de Marie à l'effet de guérir les maux de cette époque. Ce grand Saint, éclairé par la lumière céleste, entrevit clairement que pour guérir son siècle aucun remède ne serait plus efficace que celui qui ramènerait les hommes à Jésus-Christ, qui est *La voix, la vérité et la vie*, et les pousserait à s'adresser à cette Vierge, à qui il est donné *de détruire toutes les hérésies*, comme à leur Patronne auprès de Dieu.

La formule du Saint Rosaire a été composée de telle manière par Saint Dominique, que les mystères de notre salut y sont rappelés dans leur ordre successif, et que cette matière de méditation est entremêlée et comme entrelacée par la prière de la salutation angélique, et par une oraison jaculatoire à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous, qui cherchons un remède à des maux semblables, Nous avons le droit de croire qu'en Nous servant de la même prière qui a servi à Saint Dominique pour faire tant de bien à tout le monde catholique, Nous pourrons voir disparaître de même les calamités dont souffre notre époque.

Non seulement Nous engageons vivement tous les chrétiens à s'appliquer, soit en public, soit dans leur demeure particulière et au sein de leur famille, à réciter ce pieux office du Rosaire et à ne pas cesser ce saint exercice, mais Nous désirons que spécialement le mois d'octobre de cette année soit consacré entièrement à la Sainte Reine du Rosaire. Nous décrétons et Nous ordonnons que dans tout le monde catholique, pendant cette année, on célèbre solennel-

lement, par des services spéciaux et splendides, les offices du Rosaire. Qu'ainsi donc, à partir du premier jour du mois d'octobre prochain, jusqu'au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les paroisses, et, si l'autorité ecclésiastique le juge opportun et utile, dans toutes les autres églises ou chapelles dédiées à la Sainte Vierge, on récite cinq dizaines du Rosaire, en y ajoutant les Litanies Laurétanes. Nous désirons que le peuple accoure à ces exercices de piété, et qu'en même temps on dise la messe et l'on expose le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles, et que l'on donne ensuite avec la sainte hostie la bénédiction à la pieuse assemblée. Nous approuvons beaucoup que les confréries du Saint-Rosaire de la Vierge fassent, conformément aux usages antiques, des processions solennelles à travers les villes, afin de glorifier publiquement la religion. Cependant, si, à cause des malheurs des temps, dans certains lieux cet exercice public de la religion n'était pas possible, qu'on le remplace par une visite plus assidue aux églises, et qu'on fasse éclater la ferveur de sa piété par un exercice plus diligent encore des vertus chrétiennes.

En faveur de ceux qui doivent faire ce que Nous avons ordonné ci-dessus, il Nous plaît d'ouvrir les célestes trésors de l'Eglise pour qu'ils y puisent à la fois des encouragements et les récompenses de leur piété. Donc à tous ceux qui, dans l'intervalle de temps désigné, auront assisté à l'exercice de la récitation publique du Rosaire avec les Litanies, et auront prié selon Notre intention, Nous concédons sept année et sept quarantaines d'indulgences, applicables à toutes

fins. Nous voulons également faire jouir de cette faveur ceux qu'une cause légitime aura empêchés de concourir à ces prières publiques dont Nous venons de parler, pourvu que dans leur particulier ils se soient consacrés à ce pieux exercice, et qu'ils aient prié Dieu selon notre intention. Nous absolvons de toute coulpe ceux qui, dans le temps que Nous venons d'indiquer, auront au moins dix fois, soit publiquement dans los temples sacrés, soit dans leurs maisons (par suite d'excuses légitimes) pratiqué ces pieux exercices, et qui après s'être confessés, se seront approchés de la sainte table. Nous accordons encore la pleine remise de leurs fautes à ceux qui, soit dans ce jour de fête de la Bienheureuse Vierge du Rosaire, soit dans les huit jours suivants, après avoir également épuré leur âme par une salutaire confession, se seront approchés de la table du Christ, et auront dans quelque temple prié selon Notre intention Dieu et la Sainte Vierge pour les nécessités de l'Eglise.

Agissez donc, Vénérables Frères! Plus vous avez à cœur l'honneur de Marie et le salut de la société humaine, plus vous devez vous appliquer à nourrir la piété des peuples envers la souveraine Vierge, à augmenter leur confiance en Elle. Nous considérons qu'il est dans les desseins providentiels que dans ces temps d'épreuves pour l'Eglise, l'ancien culte envers l'auguste Vierge fleurisse plus que jamais dans l'immense foule du peuple chrétien. Que maintenant, excitées par Nos exhortations, enflammées par vos appels, les nations chrétiennes recherchent avec une ardeur de jour en jour plus grando la protection de Marie ;

qu'elles s'attachent de plus en plus à l'habitude du Rosaire, à ce culte que Nos ancêtres avaient la coutume de pratiquer, non seulement comme un remède toujours présent à leurs maux, mais comme un noble ornement de la piété chrétienne. La Patronne céleste du genre humain exaucera ces prières et ces supplications, et Elle accordera facilement aux bons la faveur de voir leurs vertus s'accroître ; aux égarés celle de marcher dans la voie du salut. Elle obtiendra que le Dieu vengeur des crimes, inclinant vers la clémence et la miséricorde, rende au monde chrétien et à la société, tout péril étant désormais écarté, cette tranquillité si désirable.

Encouragé par cet espoir, Nous supplions Dieu, par l'entremise de Celle dans laquelle Il a mis la plénitude de tout bien, Nous le supplions de toutes Nos forces de répandre abondamment sur vous, Vénérables Frères, ses faveurs célestes. Et comme gage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout Notre cœur, à vous, à votre clergé et aux peuples commis à vos soins, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er septembre 1883, sixième année de Notre Pontificat.

LÉON PP. XIII

oitude du
la contu-
remede
un noble
e céleste
es suppli-
ons la fa-
arés celle
ndra que
clémence
n et à la
tte tran-

ons Dieu,
is la plé-
utes Nos
Vénéra-
gage de
tout No-
les com-

eptembre

I